



AVIS DE PUBLICITÉ

PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DE COURTE DURÉE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ÉCONOMIQUE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL DE SAINT VICTOR (07) ET DE SON SNACK-BAR

Date de publication : **6 mai 2022**

Supports de publication :

- ✓ Site internet de la Commune de SAINT VICTOR
- ✓ Affichage en Mairie de SAINT VICTOR
- ✓ Page Facebook officielle de la Commune de SAINT VICTOR

En application de l'article L 2122-1-1 alinéa 2 du Code de la Propriété des Personnes Publiques, afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour une exploitation économique, la Commune de SAINT VICTOR (07) procède à une publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation de courte durée, dans le cadre d'un titre précaire et révoquant.

Le présent avis est publié durant 7 jours calendaires soit jusqu'au 13/05/2022.

Type d'occupation proposée :

- ✓ Autorisation d'occupation temporaire pour une activité saisonnière d'exploitation et de gestion du camping municipal (2 étoiles, 33 emplacements) et de son local de restauration (snack-bar).
- ✓ Licence 4 mise à disposition par la Commune pour l'exploitation du bar.
- ✓ Obligation de résidence du gestionnaire sur place 24h/24 et tous les jours (chalet meublé mis à disposition).
- ✓ Ouverture des lieux sur une plage horaire étendue (7h/minuit).
- ✓ Offre de restauration rapide, originale, soignée et de qualité. La carte devra offrir un choix assez large permettant une alimentation équilibrée avec des prix adaptés à la clientèle du camping.

Situation des dépendances concernées : Camping municipal de SAINT VICTOR, sis Lieudit Chantelermuze, 07410 SAINT VICTOR - comportant un terrain de camping, une salle de snack-bar avec terrasse, sanitaires, cuisine aménagée et un chalet en bois meublé

Date d'effet de l'occupation : 21 mai 2022

Date d'échéance de l'occupation : 21 octobre 2022

Redevance :

- ✓ Gestion du camping : 500 € par mois, chaque dernier jour du mois (premier et dernier versements calculés au prorata du temps passé).
- ✓ Exploitation du snack-bar : aux entiers bénéfiques et risques de l'exploitant.

Modalités de présentation des intérêts concurrents : Toute personne intéressée par l'exploitation du camping municipal et de son snack-bar, aux conditions générales énoncées dans le présent avis, peut se manifester jusqu'au 13 05 2022 en contactant M. Alain MESBAH-SAVEL, Maire de Saint-Victor, téléphone : 06 07 31 24 15.

Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.